



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FAVERGES-SEYTHENEX

### Séance du 20 juillet 2026

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale dûment convoqué le 09 juillet 2026 s'est réuni le 20 juillet 2026 à 19 heures 00 en session ordinaire, dans la Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Yves CREPEL, Président du Centre Communal d'Action Sociale.

#### Nombre de membres en exercice : 17

Présents : 15

Absents excusés avec procuration : 2

Absent excusé sans procuration : 0

Votants : 17

#### Étaient présents :

Mesdames Agnès BALLIEU, Charlyne BINET, Florence BOTALLA, Emmanuelle DAVIET, Irène GURRAL, Françoise KLEMENCIC, Christiane OLLIER-SAUZEA, Ilda ROVELLI, Nathalie SURY.

Messieurs Jean-Jacques AQUILINA, Xavier BALLORAIN, Yves CREPEL, Dominique FAVROT, Patrick LAFFITTE, Philippe STRAPPAZZON.

#### Étaient excusées et ont donné pouvoir :

Madame Anne-Marie BERNARD a donné pouvoir à Monsieur Xavier BALLORAIN.

Madame Christine DUMONT-THIOLLIÈRE a donné pouvoir à Monsieur Jean-Jacques AQUILINA.

Madame Valérie BONATO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

#### OBJET

N° 11.26

RETRAIT DE LA DELIBERATION N°03.26 DU 28 AVRIL 2026  
INSTALLATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET  
ELECTION DU VICE-PRESIDENT ET DU VICE-PRESIDENT DELEGUE

Monsieur Yves CREPEL, Maire et Président du Centre Communal d'Action Sociale, expose à l'assemblée :

Conformément aux dispositions de l'article L 123-6 et R 123-8 et R 123-10 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Conformément à la délibération prise par le Conseil Municipal en date du 8 avril 2026, le Conseil d'Administration sera composé de 17 administrateurs,

Par délibération n°03.26 en date du 28 avril 2026, il a été procédé à l'élection d'un Vice-Président au sein du Conseil d'Administration.

Or, en vertu de l'article L 123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles, le Conseil d'Administration, dès qu'il est constitué, élit en son sein un Vice-Président qui le préside en l'absence du Président et élit également un Vice-Président délégué chargé des mêmes fonctions en cas d'empêchement du Vice-Président.

Considérant qu'il a été procédé uniquement à l'élection d'un Vice-Président,

Considérant que par courrier du 24 juin 2026, les services de contrôle de la légalité de la Préfecture ont demandé à ce qu'un Vice-Président délégué soit également élu,

Considérant qu'il y a lieu de procéder au retrait de cette délibération et de la remplacer par une nouvelle délibération,

Les membres désignés sont les suivants :

- **8 membres désignés par le Conseil Municipal en séance le 8 avril 2026 à savoir :**
  - Xavier BALLORAIN
  - Anne-Marie BERNARD
  - Emmanuelle DAVIET
  - Nathalie SURY
  - Philippe STRAPPAZZON
  - Charlyne BINET
  - Florence BOTALLA
  - Christine DUMONT-THIOLLIERE
- **8 membres nommés par arrêté municipal en date du 07 juillet 2026 à savoir :**
  - Jean-Jacques AQUILINA présenté par l'Union Locale des retraités de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T) de Faverges-Thônes située à Faverges-Seythenex.
  - Agnès BALLIEU présentée par l'Aide à Domicile en Milieu Rural (A.D.M.R) située à Faverges-Seythenex.
  - Dominique FAVROT présenté par l'Union Départementale des Associations Familiales de Haute-Savoie (UDAF 74) située à Annecy.
  - Irène GURRAL présentée par l'association Les Etoiles d'Hestia dont une Maison d'Enfants à Caractère Social « Au Fil de Soi » est située à Faverges-Seythenex.
  - Madame Françoise KLEMENCIC présentée par l'association Les Restos du Cœur située à Faverges-Seythenex.
  - Monsieur Patrick LAFFITTE présenté par le Secours Catholique – Secteur de Faverges-Seythenex et situé à Faverges-Seythenex.
  - Christiane OLLIER-SAUZEA présentée par l'association Bien-Etre Forme Séniors située à Faverges-Seythenex.
  - Ilda ROVELLI présentée par l'UPI/UL de la Confédération Française Démocratique du Travail (C.F.D.T) de Faverges-Thônes actifs située à Faverges-Seythenex.

Par ailleurs le Conseil d'Administration du CCAS doit élire en son sein un(e) Vice-Président(e) et un(e) Vice-Président(e) délégué(e).

Le (la) Vice-Président(e) et le (la) Vice-Président(e) délégué(es) ont pour mission de suppléer le Président pour assurer le bon déroulement des séances du Conseil d'Administration. Ils peuvent également recevoir des délégations de compétences du Conseil d'Administration sur certaines matières ainsi que des délégations de pouvoir de signature du Président.

Monsieur le Président fait procéder à l'élection du Vice-Président et propose la candidature de Monsieur Xavier BALLORAIN et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Monsieur Jean-Jacques AQUILINA se porte candidat.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président à bulletins secrets.

#### Dépouillement du scrutin

Votants : 17

Nombre de votants : 17

Bulletins nuls : 1

Bulletins blancs : 0

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Monsieur Xavier BALLORAIN a obtenu 14 voix

Monsieur Jean-Jacques AQUILINA a obtenu 2 voix

Monsieur Xavier BALLORAIN ayant obtenu 14 voix est élu Vice-Président et est immédiatement installé.

Monsieur le Président fait procéder à l'élection du Vice-Président délégué et propose la candidature de Anne-Marie BERNARD et demande à l'assemblée s'il y a d'autres candidats.

Monsieur Jean-Jacques AQUILINA et Madame Irène GURRAL se portent candidats.

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à l'élection du Vice-Président délégué à bulletins secrets.

#### Dépouillement du scrutin

Votants : 17

Nombre de votants : 17

Bulletins nuls : 0

Bulletins blancs : 1

Suffrages exprimés : 16

Majorité absolue : 9

Madame Anne-Marie BERNARD a obtenu 9 voix

Madame Irène GURRAL a obtenu 4 voix

Monsieur Jean-Jacques AQUILINA a obtenu 3 voix

Madame Anne-Marie BERNARD ayant obtenu 9 voix est élue Vice-Présidente déléguée et est immédiatement installée.

**Ceci exposé et après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à la majorité :**

- ✎ Retire la délibération n°03.26 en date du 28 avril 2026 ;
- ✎ Déclare Monsieur Xavier BALLORAIN élu Vice-Président du Centre Communal d'Action Sociale ;
- ✎ Déclare Madame Anne-Marie BERNARD élue Vice-Présidente déléguée du Centre Communal d'Action Sociale ;
- ✎ Autorise le Président, ou toute personne dûment autorisée, à mettre en œuvre la présente délibération

La secrétaire de séance,

Valérie BONATO

Le Président

Monsieur Yves CREPEL

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

Le : ..... 28 JUL. 2026

Et publication ou notification

Du : ..... 28 JUL. 2026



*Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par voie de recours formé contre la présente délibération pendant un délai de deux mois commençant à courir à compter de la date de la plus tardive des dates suivantes :*

- date de réception en Préfecture d'Annecy ;
- date de sa publication et/ou de sa notification.

*Dans ce même délai, un recours gracieux peut être déposé devant l'autorité territoriale, cette démarche suspendant le délai de recours contentieux qui recommencera à courir soit :*

- à compter de la notification de la réponse de l'autorité territoriale ;

*deux mois après l'introduction du recours gracieux en l'absence de réponse de l'autorité territoriale pendant ce délai.*